

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2019

Présents : Mme BON Hélène, LACOMBE Myriam, CHOULOT Alain, MICHELET Dominique, LHAOUCINE Yvan, VINCENT Jérôme et BERNARDO Carine

Excusé : André PACCARD (procuration à Mr MICHELET Dominique)

Secrétaire de séance : Mme BERNARDO Carine

Le compte rendu de la réunion du 02 septembre 2019 est accepté à l'unanimité.

1-Budget eau

Le conseil municipal valide à l'unanimité la décision modificative ci-dessous, écritures d'ordre demandées par le Trésor Public de Poligny. (amortissements)

61523/011 + 15 690 €
777/042 + 15 690 €

1391/040 + 15 690 €
21561 - 15 690 €

étude des travaux sur le réseau d'eau potable :

2031 + 8 340 €
21561 - 8 340 €

2- eau potable

- règlement

La facture d'eau potable comprend un poste fixe dit «abonnement» qui aujourd'hui s'élève à 35 €. Il est nécessaire de préciser que l'abonnement est dû en totalité quelque soit la date d'arrivée ou de départ de l'abonné.

De plus, concernant les fuites sur installation privée. Pour bénéficier de la facture particulière concernant les fuites d'eau, si le propriétaire effectue lui-même la réparation, il devra faire constater l'existence de la fuite aux services de la mairie.

De même, les services de la mairie devront pouvoir constater si la réparation a bien été réalisée.

- branchement

Lors du remplacement de la conduite route du Revermont, le branchement au plomb du compteur de la propriété de Mr RODOT n'a pas été finalisé pour cause de problème technique.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte de participer financièrement à hauteur de 50 % (maximum 1 250 € TTC)

Une convention sera établie entre les deux parties avant exécution des travaux.

3-Délibération C.C.A.P.S (Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura)

Travaux internet : un programme de travaux pour la montée en débit ou très haut débit est porté par le Département à l'échelle du territoire de la C.C.A.P.S. Cette dernière demande aux communes une participation financière de 100 € par prise quelque soit la nature des travaux.

La commune de St-Lothain ne verra pas sa situation évoluer suite au programme de travaux actuels car elle a bénéficié de travaux de montée en débit en 2017, financés par le Département.

Le conseil municipal refuse donc de s'acquitter de la participation financière pour le programme en cours mais s'engage à participer à hauteur de 100 € par prise lorsque les travaux de très haut débit seront programmés sur notre commune.

Il sera demandé à la CCAPS un étalement du paiement sur deux années.

*commission de transfert de charges pour l'accueil de loisirs et périscolaire :

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire, le conseil municipal donne un avis favorable à la proposition de compensation de la commune de St-Lothain. Montant de l'attribution de compensation 2019 : 34 920 €.

Et charge le Maire d'adresser ladite délibération au président de la C.C.A.P.S

4-Délibération pour la modification des statuts

Vu l'exposé de Mr le Maire,

VU la délibération du Conseil Communautaire CO 114 DE du 24 octobre 2019 approuvant la modification statutaire au titre de compétences optionnelles il est proposé d'adopter l'Article 5-4 comme suit : Politique du logement et du cadre de vie ; « Article 5-4-1 : étude et animation d'Opération de Revitalisation des Territoires (ORT), étude et animation du dispositif d'amélioration de l'habitat dont OPAH-Rénovation Urbaine multi site, étude - conseil - information - animation visant l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie à l'échelle intercommunale, politique du logement social d'intérêt communautaire, dont l'élaboration du Programme Local de l'Habitat, et action, par des opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées » (statut en pièce jointe modifiée).

CONSIDERANT qu'il apparaît nécessaire, pour fixer précisément le cadre des compétences de la CCAPS, de doter celle-ci de modifications statutaires

Le conseil municipal approuve la modification statutaire de la Communauté de Communes au titre des compétences optionnelles rédigée comme suit à l'article 5-4 indiqué ci-dessous.

5-Travaux intérieur accueil de loisirs

Le premier étage du bâtiment mairie école accueille aujourd'hui les services du périscolaire de la C.C.A.P.S.

Il apparaît que les locaux sont très vétustes. Un projet de réhabilitation de ceux-ci est donc envisagé avec la C.C.A.P.S.

Le responsable «travaux» de la C.C.A.P.S a réalisé un état des lieux. Il apparaît notamment qu'il faudra tenir compte des règles d'accessibilité. (ascenseur)

Le conseil municipal autorise la C.C.A.P.S à rechercher un bureau d'étude pour ce dossier.

En amont, la commune fera réaliser un diagnostic amiante et plomb pour les lieux concernés et charge le maire de valider le devis avec la société DEM qui est intervenue récemment dans le bâtiment.

6-Délibération DETR

Le Maire explique que la demande de subvention « DETR » concernant les travaux sur le réseau d'eau déposé en 2019 n'a pas été retenu par les services de l'état. Il convient donc de le déposer à nouveau pour 2020. Le conseil municipal après en avoir délibéré valide le dépôt de demande de subvention D.E.T.R et le plan de financement joint.

7-Adhésion PEFC (gestion durable des forêts de Franche Comté)

La commune de st-lotahin adhère de l'association PFC (promotion de la gestion durable de la forêt) depuis plusieurs années. Notre adhésion est arrivée à échéance au 31/12/2018. L'adhésion s'élève à 142.48 € pour cinq années. Le conseil municipal accepte

ONF

Destination des coupes 2020

Le conseil municipal valide la proposition de l'ONF concernant la destination des coupes 2020 à savoir : vente en bloc façonné des parcelles 23p, 24a et 37a et contrats par approvisionnement.

Affouage

La parcelle 18 a été attribuée à l'affouage, le tarif du lot a été fixé à 75 €. (estimation 15 stères à 5 €). L'édition des titres sera fait courant janvier 2020.

8-Devis volet en aluminium de la porte d'entrée de la Mairie

Le volet en bois de la porte du secrétariat est très abimé. Il est proposé au conseil municipal de le remplacer par un volet en aluminium. Quatre entreprises nous ont transmis un devis. La menuiserie Polinoise a été retenue pour un montant de 1 441.21 € TTC.

9-Antenne relais téléphone

Le conseil municipal décide de ne pas donner suite à la proposition de télécom invest concernant la reprise du bail de l'antenne radio téléphone située le long de la RN 83.

10-Convention M.A.M

La convention actuelle avec la Maison d'Assistants Maternelle (M.A.M) est échue. Le maire propose de la reconduire. Le conseil municipal propose de rajouter un point à l'article 1 à savoir : la M.A.M se conformera aux consignes de sécurité générale du bâtiment et aux directives du SDIS. (évacuation et/ou confinement).

Le point suivant sera ajouté à l'article 3 : la commune est déchargée de toute responsabilité quant au fonctionnement et aux activités de la MAM de quelques natures que se soient.

11-Recensement de la population

Mr le Maire explique que le recensement de la population aura lieu du 16 janvier au 15 février 2020. Les candidatures seront déposées au secrétariat de mairie avant le 31 décembre 2019. Le conseil municipal valide la rémunération qui se porte à 940 € net.

12-Primes annuelles

Le conseil municipal donne pouvoir au Maire à l'unanimité pour la répartition des primes annuelles pour un montant global de 788 € 00.

13-Questions diverses

Le repas de fin d'année est fixé au vendredi 17/01/2020
Les vœux du Maire auront lieu au dimanche 19/01/2020

*Columbarium : le Maire informe les conseillers municipaux qu'il reste deux places dans le columbarium. Le conseil municipal mandate le Maire pour demander de nouveaux devis seront donc demandés.

*D.P.U : La commune est interrogée quant à la vente d'une parcelle au village route du Revermont. Il apparait que celle-ci jouxte une parcelle communale. Dans l'éventualité de travaux futurs, il conviendra de se rapprocher du notaire car une partie de cette parcelle pourrait intéresser la commune.

*Electricité de l'église :
Un bureau de contrôle sera sollicité pour vérifier l'installation électrique de l'Eglise.

Fin de la séance à 21h15